

SYNTHÈSE

Le lycée Yves Thépot, établissement public local d'enseignement (EPL), situé à Quimper, accueille 862 élèves. Il offre des formations à dominante scientifique, technologique et professionnelle et présente des taux de réussite aux examens et en termes d'accompagnement des élèves au-dessus des résultats de l'académie. L'établissement, non sectorisé, doit veiller à son attractivité, dans un contexte général de baisse des effectifs dans le département du Finistère.

Un établissement atypique en termes de pilotage, cumulant la gestion du lycée, des personnels AESH et du Greta-CFA de Bretagne occidentale

Le lycée Yves Thépot se caractérise par les importantes missions de gestion de personnels qui lui sont confiées par le rectorat d'académie : environ 1 500 agents contractuels accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) pour le Morbihan et le Finistère, dispositifs « École Ouverte » et « Ouvrir l'École aux Parents » pour les quatre départements bretons.

Par ailleurs, le lycée Yves Thépot est établissement support du Greta-CFA de Bretagne occidentale (GBO), en charge des activités de formation continue et d'apprentissage du réseau de l'Éducation nationale dans le département du Finistère.

En raison de cette double caractéristique, le budget propre au lycée d'enseignement ne représente que 4 % de la surface financière de l'établissement, qui s'élevait à plus de 32 M€ en 2020, traduisant des enjeux spécifiques en termes de pilotage. Or, la chambre a constaté différents points de fragilité, parfois liés à l'inadaptation du cadre de fonctionnement du lycée aux activités qui lui sont confiées.

Des pratiques juridiques et une gestion financière à consolider

En matière de gouvernance, plusieurs points doivent être régularisés concernant notamment la composition du conseil d'administration, la rédaction des délibérations, la validation des contrats et conventions pour laquelle le lycée ne respecte pas les dispositions du code de l'éducation, cadre certes en partie mal adapté à la spécificité des activités exercées, mais qui reste opposable.

Des failles importantes caractérisent la gestion budgétaire et comptable en matière de prévisions budgétaires, de comptabilité d'engagement ou de rattachement des charges et produits à l'exercice, de contrôle interne comptable, ces sujets n'ayant pu être correctement appréhendés dans le cadre de l'organisation existante. Cette faiblesse dans la gestion du lycée se répercute plus particulièrement dans celle du Greta-CFA GBO, au point de remettre en cause la sincérité de la situation financière de cet acteur qui œuvre dans le secteur concurrentiel.

Une gestion fragile des personnels mutualisés

Le proviseur du lycée est employeur de tous les personnels mutualisés, alors même que les outils apparaissent inadaptés à une gestion de masse d'agents aux statuts différents. Cette mission lourde et complexe ne crée pas de valeur ajoutée pour l'EPL et pèse par ailleurs sur la gestion courante du lycée, au détriment des autres missions.

Le portage du Greta-CFA de Bretagne occidentale : les problématiques juridiques et organisationnelles d'un modèle économique spécifique, pour lesquelles l'établissement est peu outillé

Le Greta-CFA GBO connaît une très forte croissance de son activité, sur un marché de la formation professionnelle dynamisé par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », ce qui met à l'épreuve l'organisation du Greta et son portage par le lycée. Ainsi, l'hébergement du Greta dans les locaux du lycée, d'ailleurs actuellement sous-dimensionnés, nécessite une régularisation par le versement d'un loyer à la région afin de se conformer aux règles d'un marché concurrentiel.

L'adossement du Greta-CFA, qui ne dispose pas de la personnalité morale, au fonctionnement du lycée, nécessite une articulation fondée sur des procédures qui sont aujourd'hui manquantes ou défaillantes. La nouvelle articulation définie par le proviseur début 2022 entre l'administration du Greta-CFA et l'agent comptable gestionnaire du lycée constitue une première étape d'amélioration. Elle doit être complétée d'une part, par la formalisation d'un projet d'organisation, et d'autre part, par la mise en place de procédures administratives et financières, en particulier en matière de dépenses, de suivi des recettes, de gestion des ressources humaines et d'achat public.

La réussite de cette démarche dépendra également de la réelle disponibilité des différents acteurs et des outils d'accompagnement dont ils pourront disposer pour faire face à cette organisation complexe, cumulant le fonctionnement du lycée, les mutualisations des personnels et le Greta-CFA. Il s'agit en effet de mettre en place des procédures prenant en compte les particularités de l'activité du Greta-CFA, le portage de celui-ci par l'établissement support restant aujourd'hui pris en compte de manière très partielle et limitée.

Si l'appréciation des résultats économiques annuels du Greta-CFA est rendue difficile du fait des lacunes en matière de fiabilité des comptes, la tendance observée sur plusieurs exercices est bien celle d'une consolidation financière régulière, permettant de dégager une CAF de près de 1,6 M€ entre 2016 et 2020. Le fonds de roulement est ainsi abondé de manière continue. Cette situation pose question, alors que ce fonds de roulement n'est jamais mobilisé au service d'une politique d'investissement ou, comme l'autorise le code de l'éducation, pour venir conforter l'équilibre de la section de fonctionnement. Cela traduit un manque de stratégie financière, également visible dans les faiblesses des outils de suivi et la formalisation insuffisante du modèle économique du Greta-CFA.

Cette thésaurisation apparaît également en contradiction avec une recherche d'équilibre entre les formations dont les résultats sont déficitaires et celles qui sont excédentaires, au regard des objectifs de service public. Tout en prenant en considération les impératifs liés au marché de la formation et au respect des règles concurrentielles, il importe de penser globalement la stratégie financière et le positionnement du Greta-CFA, en y intégrant les conditions de son portage et de sa gestion à consolider.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 Mettre la composition du conseil d'administration en conformité avec l'article L. 421-2 du code de l'éducation.	16
Recommandation n° 2 Faire délibérer par le conseil d'administration le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement, conformément aux articles L. 421-4 et R. 421-20 du code de l'éducation. ..	16
Recommandation n° 3 Fiabiliser la rédaction des délibérations du conseil d'administration en y intégrant un dispositif clair relatif aux décisions prises.	16
Recommandation n° 4 Respecter les règles de compétence fixées par l'article L. 421- 4 du code de l'éducation, en instaurant le cas échéant, une commission permanente bénéficiant d'une délégation de pouvoir de la part du conseil d'administration sur le fondement de l'article R. 421-41 du code de l'éducation.	21
Recommandation n° 5 Verser un loyer à la région pour assurer la prise en compte de l'hébergement du Greta au sein du lycée.	39
Recommandation n° 6 Formaliser le projet d'organisation du Greta-CFA GBO pour en faire un outil de pilotage pour le chef d'établissement.	47
Recommandation n° 7 Respecter les principes généraux de la commande publique.	49
Recommandation n° 8 Inclure dans la comptabilité d'engagement l'ensemble du périmètre budgétaire de l'établissement.	55
Recommandation n° 9 Fiabiliser la procédure de recouvrement des recettes.	58
Recommandation n° 10 Fiabiliser les opérations de régularisation des charges et des produits sur l'exercice, en particulier concernant les activités du Greta-CFA GBO.	59

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans son résumé.